

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES

Année 2022

**PROCES-VERBAL N°1010
DE LA SÉANCE DU VENDREDI 21 OCTOBRE 2022**

La séance s'ouvre à 9 heures 35 sous la présidence de M. Pierre Bédier, président.

M. Geoffroy Bax de Keating, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Geoffroy Bax de Keating, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier de La Faire, Gwendoline Desforges, Sylvie d'Estève, Fabienne Devèze, Cécile Dumoulin, Éric Dumoulin, Pierre Fond, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Péricard, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Thieyre, Pauline Winocour-Lefèvre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés : Julien Chambon (pouvoir à Nicole Bristol), Richard Delepierre (pouvoir à Sylvie d'Estève), Clarisse Demont (pouvoir à Geoffroy Bax de Keating), Grégory Garestier (pouvoir à Alexandra Rosetti), Jean-François Raynal (pouvoir à Laurent Richard).

SOMMAIRE

Adoption du procès-verbal n°1009 de la séance du 24 juin 2022	5
2022-CD-1-7246 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Remplacement des postes vacants au sein de la Commission permanente du Conseil départemental	5
2022-CD-1-7247 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Renouvellement intégral de la Commission d'appel d'offres, de la Commission de délégation de service public et du jury de concours	6
2022-CD-1-7212 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Modification de la composition des commissions réglementaires du Conseil départemental	7
2022-CD-4-7241 Politique A02 Solidarité territoriale - Appel à candidatures télémédecine 2022.....	7
2022-CD-3-7132 Politique C02 Education et formation - DGF Dotation Globale de Fonctionnement 2023 (7 594 054 euros).....	8
2022-CD-2-7151 Politique C02 Education et formation - Actualisation du montant de la construction de la cité scolaire de Sartrouville (+19,59 millions d'euros)	8
2022-CD-5-7118 Politique A01 Attractivité économique - Prise de participation du Conseil départemental des Yvelines dans la Société par Actions Simplifiée (S.A.S) Thoiry Bioénergie pour la production de gaz vert par méthanisation (2 000 000 euros)	9
2022-CD-5-7136 Politique A01 Attractivité économique - Prévention Carence : Adoption de cinq conventions de financement et cinq conventions de réservation pour Triel-sur-Seine (2 080 000 euros).....	11
2022-CD-6-7117 Politique A02 Solidarité territoriale - Contrat de Développement Yvelines + de La Celle Saint-Cloud (1 977 000 euros).....	12
2022-CD-6-7123 Politique A02 Solidarité territoriale - Contrat de proximité Yvelines + de Montfort-L'amaury et Coignières (1 746 547 euros).....	12
2022-CD-4-7158 Politique A02 Solidarité territoriale - Attribution d'une subvention à l'hôpital de l'ouest parisien pour l'acquisition d'un robot chirurgical (994 221€).....	13
2022-CD-6-7113 Politique A02 Solidarité territoriale - Adoption de 4 contrats ruraux avec Yvelines Plus : Emancé, Gaillon-sur-Montcient, Hermeray, Tilly (855 500 euros).....	14
2022-CD-3-7142 Politique A02 Solidarité territoriale - Adoption de l'avenant au règlement du dispositif e-SY.	14
2022-CD-4-7147 Politique C01 Protection de l'enfance - Institut du Psychotraumatisme de l'Enfant et de l'Adolescent : Convention de partenariat et de financement entre le	

Département des Yvelines et le Centre Hospitalier de Versailles relative au financement de l'équipe de soin (320 000 euros).....	15
2022-CD-1-7165 Politique B03 Insertion -Appel à projets FSE REACT EU 2 "Lutter contre les conséquences sociales de la crise sanitaire et préparer la reprise dans les Yvelines"(1 050 770 euros).....	15
2022-CD-1-7156 Politique B03 Insertion - Demande d'un financement FSE au titre de l'assistance technique REACT EU (Axe 6): 53 542 euros	16
2022-CD-4-7159 Politique B03 Insertion - Subventions d'investissement à l'association "ferme école graines d'avenir" (355 000 euros) et à l'association "cuisine mode d'emploi(s)" (300 000 euros).....	16
2022-CD-4-7161 Politique B03 Insertion - Renouvellement convention de partenariat avec le CROUS pour la prise en charge du 1 euro restant étudiant (65 249 euros).....	17
2022-CD-4-7163 Politique B03 Insertion – Soutien du département au projet d'expérimentation territoire zéro chômeur de longue durée.....	17
2022-CD-5-7177 Politique A03 Mobilité durable - Contribution du département des Yvelines à la concertation préalable relative à l'aménagement de la RN13 entre Évreux et Chauffour-lès-Bonnières.....	17
2022-CD-1-7164 Politique A03 Mobilité durable - Modifications du Directeur et d'un membre du Conseil d'exploitation de la régie relative à l'exploitation du parking de Saint-Cloud à Versailles.....	19
2022-CD-2-7105 Politique A03 Mobilité durable - Adhésion du Département des Yvelines à l'Association Alliance Seine - Escaut (3 000 euros).....	19
2022-CD-5-7154 Politique A03 Mobilité durable - Acquisition de la parcelle cadastrée section AX n°303 appartenant à DOMNIS pour le projet du boulevard de l'Europe à Poissy pour un montant total de 153 200 euros	20
2022-CD-5-7114 Politique A01 Attractivité économique - Convention de partenariat entre le Département des Yvelines et la Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France pour l'année 2022 (164 900 euros).....	21
2022-CD-5-7126 Politique A01 Attractivité économique - Convention de raccordement du collège Charles Péguy au réseau de chaleur de la copropriété Parly 2 alimenté par géothermie sur le Chesnay-Rocquencourt.....	21
2022-CD-5-7199 Politique A01 Attractivité économique - Contribution 2022 du département au syndicat mixte ouvert d'études « le forum métropolitain du Grand Paris » (24 301,75 euros).....	22
2022-CD-5-7120 Politique A02 Solidarité territoriale - Aide à la définition des Projets d'aménagement: Attribution d'une subvention au titre de l'élaboration du plan guide du centre-ville de Saint-Arnoult-en-Yvelines (40 897 euros).....	22

2022-CD-5-7171 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités Rénovation énergétique : Convention de partenariat 2022-2023 "Rénovons collectif" avec Ile-de-France Énergies (71 700 euros).....	23
2022-CD-1-7128 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités Convention particulière 2022-2023 pour la mise en œuvre du "projet FAWRU : appui à la mise en place d'un complexe de commercialisation de produits agricoles dans les départements de MATAM et KANEL" (45 000 euros en fonctionnement)	24
2022-CD-4-7145 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Convention de contractualisation avec les pôles autonomie territoriaux en janvier 2023.....	24
2022-CD-1-7129 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Cotisation annuelle 2022 à la Maison des Yvelines	25
2022-CD-9-7200 Politique D03 Moyens de fonctionnement Désignation de représentants du Département pour siéger au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École.....	26
2022-CD-1-7108 Politique D03 Moyens de fonctionnement Cession à titre gratuit de 13 véhicules du Département au bénéfice de communes Yvelinoises.....	26
2022-CD-1-7121 Politique D01 Ressources humaines - Elections professionnelles 2022 : composition des bureaux de vote	26
2022-CD-1-7122 Politique D01 Ressources humaines - Mise à jour du tableau des effectifs	27
2022-CD-1-7211 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Demande de protection fonctionnelle de Monsieur Pierre BEDIER Président du Conseil départemental des Yvelines.	27

Adoption du procès-verbal n°1009 de la séance du 24 juin 2022

Le procès-verbal n°1009 de la séance du 24 juin 2022 est adopté.

2022-CD-1-7246 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Remplacement des postes vacants au sein de la Commission permanente du Conseil départemental

Bertrand Coquard, *Rapporteur* – Le présent rapport a pour objet de pourvoir à la vacance de 5 sièges de vice-présidents au sein de la Commission permanente suite aux démissions de Messieurs Karl Olive, Richard Delepierre, Nicolas Dainville, Laurent Richard et Geoffroy Bax de Keating, de leurs postes respectifs de 3^{ème}, 5^{ème}, 7^{ème}, 9^{ème} et 11^{ème} vice-présidents de la Commission permanente, et de maintenir ainsi une Commission permanente composée de l'ensemble des Conseillers départementaux. 5 postes de vice-président sont vacants au sein de la Commission permanente du Conseil départemental.

Lors de l'installation du Conseil départemental le 1^{er} juillet 2021, il a été décidé que la Commission permanente était composée de l'ensemble des membres du Conseil départemental, afin d'assurer le bon fonctionnement de la collectivité et une parfaite information des élus sur les affaires départementales. C'est pourquoi il est proposé, conformément à l'article L. 3122-6 du Code général des collectivités territoriales, de pourvoir les postes vacants afin de compléter la Commission permanente et de maintenir une Commission permanente composée de l'ensemble des Conseillers départementaux.

Le PRÉSIDENT – Notre collègue Karl Olive devenu député ne peut plus être membre de l'exécutif et libère ainsi un poste. Il n'est plus non plus membre de la Commission permanente. Cette délibération vise à réélire 5 vice-présidents. Le premier vice-président n'était pas concerné, car Karl Olive était 3^{ème} vice-président. Le 3^{ème} vice-président étant démis d'office, les 5^{ème}, 7^{ème}, 9^{ème} et 11^{ème} vice-présidents démissionnent. L'appel à candidatures ouvert ce jour a recueilli les candidatures de Richard Delepierre qui peut prendre la 3^{ème} vice-présidence, Nicolas Dainville la 5^{ème}, Laurent Richard la 7^{ème} et Geoffroy Bax de Keating la 9^{ème}. Philippe Benassaya entrerait à l'exécutif et occuperait la 11^{ème} vice-présidence. Dans le même mouvement, ceci permettrait à Karl Olive de réintégrer la Commission Permanente.

Après une suspension de séance, je ne note aucun autre candidat ni aucune opposition.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7246 est adoptée à l'unanimité des votants.

Philippe Benassaya – Je félicite les nouveaux vice-présidents et je remercie le Président et mes collègues de leur confiance. Je serai disponible à 100 % pour travailler dans l'exécutif, mettre en valeur votre travail et le rôle du Département. Je salue Karl Olive qui quitte l'exécutif.

***2022-CD-1-7247 Politique D03 Moyens de fonctionnement -
Renouvellement intégral de la Commission d'appel d'offres, de la
Commission de délégation de service public et du jury de concours***

Bertrand Coquard, *Rapporteur* – Le présent rapport a pour objet de vous proposer de renouveler intégralement la composition de la Commission d'appel d'offres (C.A.O.) et de la Commission de délégation de service public (C.D.S.P.), suite à la démission de deux de leurs membres titulaires et de l'ensemble de leurs membres suppléants. Mme Suzanne Jaunet et Mme Cécile Zammit-Popescu, membres titulaires de la C.A.O. et de la C.D.S.P., ainsi que Mme Anne Capiaux, Mme Josette Jean, M. Nicolas Dainville, M. Grégory Garestier et M. Geoffroy Bax de Keating membres suppléants de la C.A.O. et de la C.D.S.P. ont remis leur démission à M. le Président du Conseil départemental. Ces démissions font obstacle au bon fonctionnement de ces commissions, car elles ne permettent plus matériellement de pourvoir au remplacement des membres titulaires. Il vous est donc proposé de renouveler intégralement la composition de la C.A.O. et de la C.D.S.P., que la C.A.O. et la C.D.S.P. soient composées des mêmes membres et qu'en conséquence, une seule élection soit menée. Il vous est également proposé de déposer les listes pour l'élection des membres de la C.A.O. et de la C.D.S.P. auprès du secrétaire de séance durant une suspension de séance et enfin de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la CAO et de la CDSP.

Le PRÉSIDENT – Je souligne la montée en puissance des réunions de la C.A.O. (notamment dans le cadre des grands programmes des collèges). Fortes de leurs lourdes charges de travail, Mme Suzanne Jaunet et Mme Cécile Zammit-Popescu n'ont plus matériellement le temps d'assister à l'ensemble des réunions de la C.A.O. Je les remercie du travail qu'elles y ont effectué.

Après une suspension de séance, je ne note aucun autre candidat ni aucune opposition.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7247 est adoptée à l'unanimité des votants.

2022-CD-1-7212 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Modification de la composition des commissions réglementaires du Conseil départemental

Bertrand Coquard, *Rapporteur* – Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation une modification dans la composition des commissions réglementaires du Conseil Départemental des Yvelines constituées lors de sa séance d'installation du 1^{er} juillet 2021. À ce jour, Madame Stéphanie Theyre et Monsieur Karl Olive ont manifesté leur volonté de ne plus siéger au sein de leurs commissions respectives à savoir la Commission enseignement, culture, jeunesse et sport, ainsi que la Commission des finances, des affaires européennes et générales. Madame Stéphanie Theyre s'est portée candidate au poste vacant au sein de la Commission des finances, des affaires européennes et générales et Monsieur Karl Olive s'est porté candidat au poste vacant au sein de la commission enseignement, culture, jeunesse et sport.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7212 est adoptée à l'unanimité des votants.

2022-CD-4-7241 Politique A02 Solidarité territoriale - Appel à candidatures télémédecine 2022

Laurent Richard, *Rapporteur* – Cet appel à candidatures pour objectif d'identifier les structures non départementales en capacité d'accueillir l'implantation du réseau de dispositifs de téléconsultation médicale du Département, dans le cadre du projet « Télémédecine 2022 ». 51 dispositifs seront mis en place ainsi qu'un Bus Santé, afin de couvrir toutes les zones sous-médicalisées (Q.P.V. et zones rurales). Le déploiement d'un réseau de dispositifs de téléconsultation médicale se fera via un appel à candidatures auprès de structures non départementales (maisons médicales, cabinets médicaux, C.C.A.S.). Un test sera réalisé dans 15 lieux départementaux (maisons médicales départementales, centres de P.M.I., T.A.D.).

Les principes de l'appel à candidatures se fondent sur différents critères : géographie prioritaire, nature des établissements de santé non départementaux (établissements de santé ou établissement médico-sociaux publics ou privés, lieux d'exercice libéral, établissements et services sociaux et médico-sociaux...). Le processus de sélection sera fait par un jury composé de 5 conseillers départements, 2 agents du Conseil départemental et un représentant de chacun des 6 partenaires (A.R.S., C.P.A.M., A.P.T.A. 78, Conseil de l'ordre, Université de Saint-Quentin-en-Yvelines et Seine-et-Yvelines Numérique). Ce dernier procédera à l'achat des dispositifs, à la vérification et la sécurisation des données médicales et au raccordement au réseau de fibres optiques. Le financement du projet est assuré à 100 % par le Département (investissement, maintenance, formation des référents, approvisionnement des consommables). Tous les autres coûts sont à la charge de la structure d'accueil

(entretien quotidien entre chaque usage...). La première vague d'installations se fera en 2023 dans les zones non départementales.

Le PRÉSIDENT – Le Département poursuit sa politique d'intervention dans le secteur de la santé, alors que sa compétence dans ce domaine est marginale et ne s'exerce normalement qu'en P.M.I. Nous avons choisi ensemble d'accroître notre compétence pour lutter contre la désertification médicale de notre département.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales.

La délibération 4-7241 est adoptée à l'unanimité des votants.

2022-CD-3-7132 Politique C02 Education et formation - DGF Dotation Globale de Fonctionnement 2023 (7 594 054 euros)

Cécile Dumoulin, *Rapporteur* – La D.G.F. se décompose en deux parties, pédagogie et administration logistique. Deux nouveautés sont proposées cette année. Tout d'abord, une augmentation des ratios pédagogique et administratif/logistique de 5 % compte tenu de l'inflation. Ensuite, le rétablissement de l'écrêtement, qui représente plus de 5 millions d'euros. 26 collèges concentrent 51 % du total de la réserve. Les collèges entreront dans l'écrêtement plus tardivement (à partir de 70 % de l'excès de fonds de roulement au lieu de 50 %) et ceux qui présentent des excès très importants (certaines réserves dépassant 200 000 euros) seront davantage écrêtés. Ces deux décisions entraîneront une baisse de la dotation, qu'il vous est proposé d'arrêter à 7 584 054 euros. L'ensemble des majorations est maintenu pour les collèges R.E.P. et R.E.P.+, les collèges des C.S.P. défavorisées (-2 versus 2022). L'avis du C.D.E.N. a été favorable.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 3-7132 est adoptée à l'unanimité des votants.

2022-CD-2-7151 Politique C02 Education et formation - Actualisation du montant de la construction de la cité scolaire de Sartrouville (+19,59 millions d'euros)

Suzanne Jaunet, *Rapporteur* - Par délibération en date du 27 novembre 2020, le Conseil départemental avait adopté l'opération de construction d'une cité scolaire à Sartrouville en co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Sartrouville pour un montant de 60,19 millions d'euros T.T.C. Cette cité scolaire comprend la construction d'un groupe scolaire de 600 élèves et d'un collège d'une capacité de 600 élèves ainsi que d'un gymnase et d'un amphithéâtre. Le projet pédagogique,

conçu initialement autour de la danse et du théâtre, a évolué vers l'apprentissage des langues, dans l'objectif de rendre les élèves sortant du collège parfaitement bilingues. À cette modification s'ajoutent des mesures spécifiques environnementales prises en raison de la présence de 5 espèces d'oiseaux protégées sur le site et de l'inflation des prix des matières premières. Le projet est ainsi réévalué de 32 % et atteint la somme de 79 millions d'euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-7151 est adoptée à l'unanimité des votants, Pierre Fond ne prenant pas part au vote.

Pierre Fond – Une part de ce projet est à la charge de la commune de Sartrouville, car cette cité scolaire intègre une école maternelle et une école élémentaire. Je remercie particulièrement le Département, ses services et son Directeur général de la qualité du travail de préparation entre l'Éducation nationale, les services du Département et la ville de Sartrouville sur le bâtiment, sur le projet et sur son contenu futur. Cette cité est située dans des quartiers sensibles et est un élément fort pour donner un avenir aux enfants de ce quartier. Je fais partie de ceux qui croient encore au mérite et à la promotion sociale par l'école.

Le PRÉSIDENT – Cette délibération et la précédente corrigent l'inflation. La situation financière saine du Conseil départemental des Yvelines et le fait que ses ressources fiscales se tiennent à des niveaux convenables nous permettent de veiller à ce que l'inflation n'ait pas d'effet négatif sur les Yvelinois et sur nos personnels. Lors de la récente réunion de l'encadrement de l'association Confluence, j'ai annoncé aux cadres que le Conseil départemental pratiquerait une augmentation de salaire empêchant la perte de pouvoir d'achat pour ses salariés au maximum de ce que permet la loi. Cette décision est importante dans ces moments d'instabilité et d'inquiétude.

2022-CD-5-7118 Politique A01 Attractivité économique - Prise de participation du Conseil départemental des Yvelines dans la Société par Actions Simplifiée (S.A.S) Thoiry Bioénergie pour la production de gaz vert par méthanisation (2 000 000 euros)

Josette Jean, *Rapporteur* – Désireux de soutenir la production d'énergie renouvelable sur son territoire, le département des Yvelines s'est engagé dans une politique volontariste de transition énergétique au profit de ses habitants. En se positionnant comme investisseur des projets, le Département apporte un financement décisif et pérenne au projet tout en garantissant un équilibre économique soutenable par la productivité. En juin 2022, le Département a pris part, à hauteur de 749 000 euros,

au capital de la Société par Actions Simplifiée (S.A.S) GEOMY dont l'objet sera la production d'énergie renouvelable issue de la géothermie sur la commune du Chesnay-Rocquencourt qui bénéficiera à la copropriété de Parly 2 (7 500 logements) et à des équipements publics.

La famille De La Panouse a créé la S.A.S. Thoiry Bioénergie afin de construire une unité de méthanisation du zoo. La société se retrouve aujourd'hui confrontée à des difficultés techniques et financières, suite à la défaillance de son principal fournisseur lors de la construction. Elle est néanmoins parvenue à démarrer l'activité, mais a cependant été placée en plan de sauvegarde. Le Département a saisi l'opportunité de soutenir ce projet vertueux de méthanisation unique par sa vocation territoriale. L'unité de méthanisation du zoo de Thoiry permet la valorisation de 11 000 tonnes de déchets issus du zoo ainsi que des déchets verts des 72 communes du syndicat du S.I.E.B., la production de gaz vert pour les maisons des animaux du zoo, le château, l'Orangerie ainsi que 9 communes environnantes, la production d'engrais économique et l'évitement d'émissions de gaz à effet de serre.

Concernant la prise de participation du Département dans la S.A.S. Thoiry Bioénergie, en véritable partenaire, le Département pourra soutenir la société tout au long de son plan de sauvegarde et accompagner l'outil industriel dans ses perspectives d'évolution, dans l'investissement de la S.A.S., dans le capital social de la gouvernance et dans l'organe de décision de la S.A.S. La gouvernance repose sur une Assemblée générale et un comité de direction de 3 représentants avec voix délibérative (2 représentants de la C&C HOLDING et 1 représentant du Département des Yvelines). Le Département dispose d'une minorité de blocage sur l'ensemble des décisions structurantes garantissant ainsi une maîtrise des évolutions du projet dans le temps. Le Département désigne Madame Pauline Winocour-Lefèvre comme représentante au sein de l'assemblée générale et du comité de direction de la S.A.S.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

Le PRÉSIDENT – La Commission des finances s'est interrogée pour savoir s'il s'agissait de coûts ou de stratégie. Il s'agit bien d'une stratégie, née d'opportunités. La première opération de méthanisation a été réalisée dans le secteur agricole dans le Sud Yvelines afin d'aider à la diversification des ressources pour les agriculteurs. Ce projet de méthaniseur de Thoiry est très soutenu par la commune de Thoiry, mais elle n'est pas en mesure de pouvoir investir autant que le Conseil départemental et a connu des difficultés de démarrage qui ont consommé une bonne partie des fonds propres du projet. Cette situation a amené le Département à suppléer la commune. Ce sera également le cas de l'opération du Chesnay. Ces projets existent depuis plusieurs mois et nous étions dans l'anticipation de l'actuelle crise énergétique,

accélérée, mais non créée par la crise ukrainienne. Le Conseil départemental est conscient qu'investir dans ces énergies est une manière de répondre à cette crise énergétique qui sera rude pour les concitoyens et pour les collectivités. Le Conseil départemental se transforme en acteur important sur son territoire, car les projets ont besoin d'un investisseur institutionnel comme le Conseil départemental. Nous devons évoquer cette stratégie à l'occasion d'un séminaire, reporté en raison des difficultés d'approvisionnement en carburant. Nous aurons l'occasion d'en reparler en début d'année prochaine.

Bertrand Coquard – Les Yvelines sont en retard sur la méthanisation, comparées notamment à la Seine et Marne qui compte un certain nombre de bases de méthanisation. Il est important que le Département soutienne cette stratégie. La fabrication de l'hydrogène nécessite de l'électricité et n'est pas nécessairement la meilleure solution à court et moyen terme. La méthanisation est un outil qui fonctionne bien et apporte des solutions alternatives à un certain nombre de collectivités. Je me félicite de l'engagement du Département en faveur des énergies renouvelables.

Laurent Richard – Les gestionnaires sont de grande qualité et de grande probité et en ont fait la preuve sur le parc zoologique. Je suis confiant dans la pérennité de cette unité de méthanisation.

La délibération 5-7118 est adoptée à l'unanimité des votants. Pauline Winocour-Lefevre, représentante du Conseil départemental au sein de l'Assemblée générale et du Comité de direction de la S.A.S. Thoiry Bioénergie, ne prend pas part au vote.

2022-CD-5-7136 Politique A01 Attractivité économique - Prévention Carence : Adoption de cinq conventions de financement et cinq conventions de réservation pour Triel-sur-Seine (2 080 000 euros)

Alexandra Rosetti, *Rapporteur* – Il s'agit d'adopter cinq conventions de financement et cinq conventions de réservation pour soutenir la construction de logements sociaux à Triel-sur-Seine. À ce jour, à l'appui du dispositif Prévention Carence créé en 2018, le Département a déjà accordé 14 millions d'euros de subventions aux bailleurs afin de permettre la création de 1 101 logements locatifs sociaux dans ses communes. Le présent rapport portera ce chiffre à 16 millions d'euros de subventions accordées et 1 200 logements soutenus. Il met en valeur le travail partenarial établi entre la commune, le Département, le G.P.S.&O., l'E.P.F.I.F. et le bailleur Immobilière 3F afin d'optimiser la programmation S.R.U. de 5 opérations permettant l'atteinte de 35 % des objectifs quantitatifs 2020-2022 et les objectifs qualitatifs (36 % de P.L.A.I. et 23 % de P.L.S.).

Le présent rapport portera à 16 millions d'euros le montant de la subvention accordée et 1 200 logements construits. Il est aujourd'hui proposé d'adopter 5 nouvelles

subventions « Prévention Carence » au bénéfice du bailleur Immobilière 3F, pour un montant total de 2 080 000 euros, permettant la réalisation de 99 logements locatifs sociaux soit 35 % de la triennale 2020-2022, sur la Commune de Triel-sur-Seine. 10 logements sont réservés au bénéfice du Département en faveur de ses publics. Cinq subventions sont proposées dans ce rapport au bénéfice d'Immobilière 3F pour la création de 99 logements locatifs sociaux sur la Commune de Triel-sur-Seine pour un montant de 2 080 000 euros. Il est également proposé d'adopter cinq conventions de réservation au bénéfice du Département totalisant 10 logements.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-7136 est adoptée à l'unanimité des votants.

Le PRÉSIDENT – La commune de Triel est très carencée et les dispositifs du Conseil départemental sont particulièrement adaptés à sa situation.

2022-CD-6-7117 Politique A02 Solidarité territoriale - Contrat de Développement Yvelines + de La Celle Saint-Cloud (1 977 000 euros)

Lorrain Merckaert, *Rapporteur* - Le présent rapport propose d'adopter un Contrat de Développement Yvelines +, pour un montant total de subvention départementale maximum de 1,977 million d'euros, au bénéfice de la commune de La Celle Saint-Cloud. Ce contrat permettra de créer ou de rénover plusieurs équipements municipaux : rénovation de la médiathèque, rénovation du centre culturel du Carré des Arts, rénovation des équipements publics du quartier Beauregard (création d'une crèche, mise en place d'un ascenseur et d'un espace de stimulation sensorielle à l'institut médico-éducatif du Pré d'Orient et création d'un terrain synthétique au stade de Beaufremont) et enfin rénovation du groupe scolaire Pasteur, pour un coût total de 8,1 millions d'euros.

Sylvie D'Estève – La ville de la Celle Saint-Cloud vous remercie chaleureusement pour le vote de ce contrat départemental.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Contrats avec les Communes et leurs Établissements Publics.

La délibération 6-7117 est adoptée à l'unanimité des votants.

2022-CD-6-7123 Politique A02 Solidarité territoriale - Contrat de proximité Yvelines + de Montfort-L'amaury et Coignières (1 746 547 euros)

Lorrain Merckaert, *Rapporteur* - Ce rapport propose d'adopter deux contrats pour un engagement total de 1,75 million d'euros, pour les communes de :

- Coignières, financée à hauteur de 1 million d'euros pour un montant global d'investissement de 5,046 millions d'euros : rénovation du groupe scolaire Bouvet et construction d'un bâtiment de restauration, rénovation et agrandissement du foyer rural et aménagement de l'aire multisports intergénérationnelle ;
- Montfort-l'Amaury, financée à hauteur de 746 500 euros pour un montant global d'investissement de 1,866 million d'euros : restauration de l'espace public du centre historique, mise aux normes P.M.R. du centre socio-culturel et aménagement d'une salle communale et de locaux pour les services municipaux.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Contrats avec les Communes et leurs Établissements Publics.

La délibération 6-7123 est adoptée à l'unanimité des votants.

2022-CD-4-7158 Politique A02 Solidarité territoriale - Attribution d'une subvention à l'hôpital de l'ouest parisien pour l'acquisition d'un robot chirurgical (994 221€).

Catherine Arenou, *Rapporteur* – Il s'agit d'attribuer une subvention à l'Hôpital privé de l'Ouest Parisien de Trappes pour l'acquisition d'un robot chirurgical Da Vinci. Le Conseil départemental avait participé au financement de deux robots chirurgicaux, le premier pour le Centre hospitalier de Versailles et le second pour le Centre hospitalier de Poissy-Saint-Germain-en-Laye. Avec Mantes-la-Jolie, Trappes est la commune où l'espérance de vie est la plus faible des Yvelines : outre une logique d'innovation, ce robot permettra une offre de chirurgie en oncologie de proximité.

Le prix global d'acquisition et d'installation du robot DA VINCI X et du stérilisateur basse température s'élève à 1 325 628 euros T.T.C. Il est proposé une participation départementale de 994 221 euros.

Nicolas Dainville – Ce robot est coûteux, mais représente un élément d'attractivité pour les futurs médecins et un élément de confort pour les chirurgiens, car il apporte une haute précision lors des opérations en laissant des cicatrices beaucoup moins visibles. Je témoigne du caractère innovant de cet outil. C'était une vraie demande des équipes de l'Hôpital privé, notamment pour la formation des futures équipes. Je vous adresse mes plus vifs remerciements.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

Le PRÉSIDENT – Le Conseil départemental investit dans le domaine de la santé, qui est aujourd'hui en difficulté, et son aide apporte des réponses importantes à nos concitoyens. Les Q.P.V. ont généralement une espérance de vie inférieure à la moyenne nationale.

La délibération 4-7158 est adoptée à l'unanimité des votants.

2022-CD-6-7113 Politique A02 Solidarité territoriale - Adoption de 4 contrats ruraux avec Yvelines Plus : Emancé, Gaillon-sur-Montcient, Hermeray, Tilly (855 500 euros)

Claire Chagnaud-Forain, *Rapporteur* – Il s'agit d'adopter quatre contrats ruraux avec Yvelines+ pour les communes suivantes :

- Emancé : rénovation de la mairie et de l'école suite à d'importants dégâts des eaux pour un engagement du Département de 195 500 euros (150 000 euros pour le contrat rural et 45 500 euros pour le contrat rural Yvelines+) ;
- Gaillon-sur-Montcient : restructuration de l'école des Quatre Vents et Création d'un city Stade, amélioration de la performance énergétique du bâtiment, création d'un city stade pour un engagement du Département de 107 724 euros ;
- Hermeray : réhabilitation de la salle des fêtes pour un engagement du Département de 220 000 euros pour un coût total de 802 763 euros.

Patrick Stéfanini – Le dernier contrat rural avec Yvelines + proposé concerne la commune de Tilly, pour la reconversion d'un ensemble bâti en vue d'aménager deux logements et une salle communale pour un montant total de subvention de 220 000 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Contrats avec les Communes et leurs Établissements Publics.

La délibération 6-7113 est adoptée à l'unanimité des votants.

2022-CD-3-7142 Politique A02 Solidarité territoriale - Adoption de l'avenant au règlement du dispositif e-SY.

Cécile Dumoulin, *Rapporteur* – Il s'agit de modifier la convention communale pour les équipements individuels mobiles. Nous avons voté en début d'année un programme ambitieux à destination des collèges et des communes. Quelques modifications doivent être apportées au règlement. Cet avenant n'entraîne aucune modification budgétaire.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport.

La délibération 3-7142 est adoptée à l'unanimité des votants.

2022-CD-4-7147 Politique C01 Protection de l'enfance - Institut du Psychotraumatisme de l'Enfant et de l'Adolescent : Convention de partenariat et de financement entre le Département des Yvelines et le Centre Hospitalier de Versailles relative au financement de l'équipe de soin (320 000 euros).

Geoffroy Bax de Keating, *Rapporteur* – Nous avons créé un G.H.I.P. pour mettre en place cet institut qui prend en charge les psychotraumatismes des enfants et des adolescents (soins aux patients, aide aux professionnels dans leurs décisions d'orientation et lieu de recherche et d'information pour les professionnels). Cet institut est à la jonction d'une compétence départementale (aide sociale à l'enfance) et d'une compétence de l'État (soins). le Conseil départemental a signé un protocole d'accord avec l'A.R.S. pour que le Centre hospitalier de Versailles recrute l'équipe de soins. Le Conseil départemental s'engage à financer cette équipe de soin à hauteur de 320 000 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-7147 est adoptée à l'unanimité des votants. Monsieur Olivier de La Faire, membre du centre de surveillance du C.H.V. représentant le Département, ne prend pas part au vote.

2022-CD-1-7165 Politique B03 Insertion -Appel à projets FSE REACT EU 2 "Lutter contre les conséquences sociales de la crise sanitaire et préparer la reprise dans les Yvelines"(1 050 770 euros)

Arnaud Péricard, *Rapporteur* – Suite à la pandémie, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont mis en place le dispositif de relance R.E.A.C.T. E.U. visant à atténuer les conséquences sociales et professionnelles de la crise pour des populations fragiles ou éloignées de l'emploi. À ce titre le Conseil départemental des Yvelines est considéré comme un organisme intermédiaire et a la charge de répartir les crédits alloués au titre de ce fonds de solidarité. Pour attribuer les 2,449 millions d'euros reçus dans ce cadre, le Conseil départemental a lancé un appel à projets, auquel le G.I.P. ActivitY' a soumis deux projets, recevables. Il vous est proposé de valider l'attribution de ces financements européens transitant par la caisse départementale pour un montant de 1 050 769 euros au G.I.P. ActivitY'.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7165 est adoptée à l'unanimité des votants. Mesdames Catherine Arenou, Cécile Dumoulin et Sonia Brau, représentantes du Conseil départemental au sein du G.I.P. ActivitY' ne prennent pas part au vote.

2022-CD-1-7156 Politique B03 Insertion - Demande d'un financement FSE au titre de l'assistance technique REACT EU (Axe 6): 53 542 euros

Arnaud Péricard, *Rapporteur* – Le présent rapport soumet à l'approbation du Conseil Départemental la demande d'un financement sur l'axe 6 du Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen (P.O.N. F.S.E.) en 2022 de 53 542 euros, pour la mise en œuvre de l'assistance technique dans le cadre de *Recovery Assistance for Cohesion and the Territories of Europe* (R.E.A.C.T. E.U.). Il vous est demandé de valider la demande de financement de 53 542 euros.

Bertrand Coquard – L'action de cette agence est très importante dans la réinsertion des titulaires du R.S.A. et ses résultats sont encourageants. Nous réalisons un travail commun avec les Hauts-de-Seine et il faut saluer cet effort. Aujourd'hui, nos concitoyens s'interrogent sur l'utilisation des fonds publics, qui est excellente dans ce cas.

Catherine Arenou – Vous avez sur table le rapport ActivitY' 78-92 qui l'année prochaine distinguera les actions des deux départements, dont les politiques portées par ActivitY' sont différentes. En plus du remarquable travail d'ActivitY', je souhaite souligner l'implication du Département, dont 13 % de salariés sont en insertion. Dans l'ensemble de ses marchés en maîtrise d'ouvrage, le Département prévoit 12 % en parcours d'insertion. 800 employeurs publics ou privés nous accompagnent et sont en recherche active de salariés, avec une mobilisation générale des services et d'ActivitY'.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7156 est adoptée à l'unanimité des votants. Madame Catherine Arenou ne prend pas part au vote.

2022-CD-4-7159 Politique B03 Insertion - Subventions d'investissement à l'association "ferme école graines d'avenir" (355 000 euros) et à l'association "cuisine mode d'emploi(s)" (300 000 euros)

Gwendoline Desforges, *Rapporteur* – Dans le cadre du soutien à l'insertion et à la formation professionnelle à destination des jeunes et des bénéficiaires du R.S.A. ou en parcours de reconversion professionnelle, il vous est proposé de voter deux subventions d'investissement. La première concerne l'association « La Ferme École Graines d'Avenir » pour le financement de travaux d'aménagement, de rénovation

et de mise aux normes ainsi que pour l'acquisition et l'installation d'équipements, pour un montant de 355 000 euros et la seconde pour l'association « Cuisine mode d'emploi(s) » pour le financement de travaux d'aménagement, d'acquisition et d'équipements pour la cuisine et le restaurant pour un montant de 300 000 euros. Ces deux associations sont bien connues et réalisent un travail remarquable.

Les deux délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

Les délibérations 4-7159-1 et 4-7159-2 sont adoptées à l'unanimité des votants. Pauline Winocour-Lefevre, dirigeante/administratrice de l'association Ferme École Graine d'Avenir ne prend pas part au vote sur ces deux délibérations.

2022-CD-4-7161 Politique B03 Insertion - Renouvellement convention de partenariat avec le CROUS pour la prise en charge du 1 euro restant étudiant (65 249 euros)

Gwendoline Desforges, *Rapporteur* – Il s'agit du renouvellement de la convention de partenariat avec le C.R.O.U.S. pour la prise en charge de l'euro restant étudiant. Le département des Yvelines avait déjà financé cet euro restant durant les deux dernières années universitaires et il vous est proposé de réitérer ce dispositif pour le repas des étudiants boursiers ou en situation de précarité pour cette nouvelle année scolaire.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-7161 est adoptée à l'unanimité des votants.

2022-CD-4-7163 Politique B03 Insertion – Soutien du département au projet d'expérimentation territoire zéro chômeur de longue durée

Le PRÉSIDENT – Cette délibération est retirée, car les conditions dans lesquelles l'État nous a demandé de poser candidature en deux ou trois semaines ne sont pas optimales. Nous vous présenterons cette délibération ultérieurement.

2022-CD-5-7177 Politique A03 Mobilité durable - Contribution du département des Yvelines à la concertation préalable relative à l'aménagement de la RN13 entre Évreux et Chauffour-lès-Bonnières

Patrick Stéfanini, *Rapporteur* – Le projet poursuit un double objectif de mise en sécurité et de mise aux normes écologiques. La Commission nationale du débat public a organisé une concertation qui s'achève le 23 octobre. Le fait que nous

délibérations ce jour permettra de prendre en considération notre position dans le cadre de cette concertation. Ce projet pose plusieurs problèmes : le risque de réduction des fonctionnalités de l'échangeur n°15 de Chauffour, avec notamment la suppression d'une ou deux bretelles permettant actuellement aux habitants du canton de rejoindre l'A 13 pour aller ou revenir de Rouen. Le Conseil départemental prend clairement position pour le maintien intégral de cet échangeur dans sa configuration actuelle. Deuxièmement, nous exprimons notre scepticisme sur l'opportunité du projet de mise à 2 x deux voies de la R.N. 13 qui n'est justifiée ni par les études de circulation ni par la nécessité de réaliser des travaux de sécurité ou de mises aux normes environnementales. Le projet soumis à la concertation prévoit un scénario de référence et deux autres scénarios de projets comportant des variantes et notamment la création d'un barreau partant de Douains et qui rejoindrait une commune située en aval de Chauffour, ou encore la création d'une déviation pour contourner la commune de Chauffour. Il vous est proposé de prendre position pour refuser les deux scénarios projet et encore moins leurs variantes, car leurs conséquences pour les exploitations agricoles du secteur seraient désastreuses, avec le prélèvement d'une centaine d'hectares de terres agricoles. Logiquement, il convient d'approuver le scénario de référence, beaucoup moins onéreux pour la collectivité publique et de solliciter le Préfet des Yvelines pour qu'il s'associe à la démarche du département des Yvelines et porte nos préoccupations auprès du Préfet de la Région Normandie, pilote de cette opération avec le président de la région Normandie et la S.A.P.N. et fasse remonter nos arguments auprès du ministre de Tutelle. Ce dossier préfigure les difficultés que nous aurons à gérer avec la Région Normandie dans le cadre d'un autre projet d'infrastructure (la ligne nouvelle Paris-Normandie).

Le PRÉSIDENT – Je remercie M. Stéfanini de défendre les intérêts du Département dans ce dossier. Il est aberrant qu'un barreau routier qui n'intéresse que la Normandie et qui peut être réalisé sur son territoire soit imposé dans les Yvelines alors qu'il ne leur apporte que des nuisances. Cette conception du bon voisinage est étonnante. Ces méthodes sont scandaleuses. Le fait que nous ayons appris les opérations par la bande et que nous n'ayons pas été associés à la concertation sous l'égide de la préfecture de la Région normande montre bien dans quel mépris les élus normands tiennent l'avis des Yvelines. Nous serons particulièrement fermes sur ce sujet comme nous le serons sur notre opposition à la ligne nouvelle Paris-Normandie dans sa partie Ouest (Mantes / Normandie). Pour faire gagner quelques minutes aux Normands, il est question de saccager des exploitations agricoles et de gaspiller de l'argent public. On ne peut pas prétendre à des coopérations et à du bon voisinage en continuant à se comporter d'une manière aussi impérialiste.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales.

La délibération 5-7177 est adoptée à l'unanimité des votants.

2022-CD-1-7164 Politique A03 Mobilité durable - Modifications du Directeur et d'un membre du Conseil d'exploitation de la régie relative à l'exploitation du parking de Saint-Cloud à Versailles

Éric Dumoulin, *Rapporteur* - Le Département a récupéré l'usage du parking de Saint-Cloud à Versailles le 1^{er} septembre 2022 et en a confié la gestion à la Société Indigo, dans le cadre d'un marché public de prestations de services. Afin d'assurer l'exploitation de ce service public industriel, le Département a créé une régie autonome. Il est proposé de désigner Madame Céline Maurize en qualité de membre de son Conseil d'exploitation de la régie et Monsieur Thierry Quemeneur en qualité de Directeur de la régie.

Le PRÉSIDENT – Après moult pérégrinations financières et juridiques, ce parking est désormais propriété du Département et fera l'objet de discussions avec la mairie et le château de Versailles.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7164 est adoptée à l'unanimité des votants.

2022-CD-2-7105 Politique A03 Mobilité durable - Adhésion du Département des Yvelines à l'Association Alliance Seine - Escaut (3 000 euros)

Laurent Brosse, *Rapporteur* - Issue de la transformation en 2021 de l'Association Seine-Nord Europe réunissant des acteurs économiques (entreprises, chambres consulaires, ports, organisations professionnelles) et publics (collectivités territoriales et leurs groupements, Voies Navigables de France) du Nord de la France autour de la promotion du canal Seine-Nord Europe (S.N.E.), l'Alliance Seine-Escaut entend désormais poursuivre et intensifier son engagement en faveur de la concrétisation du projet de liaison fluviale européenne Seine-Escaut (dont le projet S.N.E. est l'un des principaux maillons). Ce projet a pour objectif à terme de relier les ports maritimes normands du Havre et de Rouen et plus largement le bassin de la Seine aux autres grands bassins fluviaux d'Europe du Nord (Escaut, Rhin et Meuse). Cette association a notamment pour objet de créer une passerelle entre le monde économique et les pouvoirs publics et de travailler sur la préparation de la phase d'exploitation du canal Seine-Nord Europe d'une part et de la liaison Seine-Escaut d'autre part. L'adhésion prendrait effet dès 2023 avec un montant de cotisation fixé à 3 000 euros.

Le PRÉSIDENT – Il s'agit d'un très grand projet qui concerne les Yvelines, car ce canal Seine-Nord débouche et part de la Seine. Conflans-Sainte-Honorine, Achères et Andrésy sont concernés, car le projet portuaire est situé sur cette zone, restant à définir. Il s'agit d'un enjeu de compétitivité important pour la France, car les ports

d'Europe du Nord dament le pion aux ports français. En effet à partir de ces ports d'Europe du Nord, les marchandises peuvent diffuser par les canaux. Le port du Havre a donc tout intérêt à voir se développer cette infrastructure pour permettre de transporter des marchandises qui arriveraient au Havre. Ce projet s'étend sur une durée de 20 ou 30 ans.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-7105 est adoptée à l'unanimité des votants. Richard Delepierre (représenté par Sylvie D'Estève), représentant du Département au sein de l'association, ne prend pas part au vote.

2022-CD-5-7154 Politique A03 Mobilité durable - Acquisition de la parcelle cadastrée section AX n°303 appartenant à DOMNIS pour le projet du boulevard de l'Europe à Poissy pour un montant total de 153 200 euros

Fabienne Devèze, *Rapporteur* - Le présent rapport propose d'adopter les modalités d'acquisition de la parcelle AX n°303 d'une superficie de 358 m², évaluée à 400 euros du m² appartenant à la société DOMNIS, nécessaire à l'aménagement du boulevard de l'Europe sur la commune de Poissy, dans le cadre de l'arrivée du Tram 13. Le montant de cette acquisition est de 143 200 euros outre les frais d'acte estimés à 10 000 euros, soit un montant total estimé à 153 200 euros.

Karl Olive - Entre 2003 et 2008, le maire de Poissy en poste avait décidé de mettre en place un boulevard de l'Europe, financé par le Conseil départemental à hauteur de 9 millions d'euros. Son successeur a décidé de casser le projet validé par le Conseil départemental et a fait une deuxième proposition à 13 millions d'euros. Le Conseil départemental lui a demandé de revoir sa copie, ce qui n'a pas été fait. À mon arrivée en 2014, j'ai refait une demande pour ce boulevard de l'Europe, mais la subvention a été divisée par deux. Ma remarque est valable pour le boulevard de l'Europe comme pour le tramway ou pour le prolongement d'Éole à l'ouest : lorsque vous avez la possibilité à l'instant de lancer une opération, il ne faut pas la repousser.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-7154 est adoptée à l'unanimité des votants. Julien Chambon (représenté par Nicole Bristol), membre du Conseil d'administration de la société DOMNIS, ne prend pas part au vote.

2022-CD-5-7114 Politique A01 Attractivité économique - Convention de partenariat entre le Département des Yvelines et la Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France pour l'année 2022 (164 900 euros)

Fabienne Devèze, *Rapporteur* – Il s'agit, dans le cadre du partenariat avec la Chambre d'agriculture, de proposer le versement d'une subvention de 164 900 euros, qui permettra notamment de passer d'un objectif en volume de 18 à 35 % d'approvisionnement des cantines des collèges en produits locaux et d'un objectif en valeurs de 12 à 24 %. D'autres actions sont prévues, dont le soutien aux exploitations plus fragiles, dans cette convention.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-7114 est adoptée à l'unanimité des votants. Pauline Winocour-Lefèvre, représentante du Département au sein de la Chambre d'agriculture, ne prend pas part au vote.

2022-CD-5-7126 Politique A01 Attractivité économique - Convention de raccordement du collège Charles Péguy au réseau de chaleur de la copropriété Parly 2 alimenté par géothermie sur le Chesnay-Rocquencourt

Patrick Stéfanini, *Rapporteur* – Il s'agit de la suite d'une délibération adoptée avant l'été, décidant de prendre une participation au capital de la S.A.S. GEOMY, qui produit de l'énergie renouvelable à partir de la géothermie, notamment au profit de la copropriété de Parly 2. L'intérêt pour le Conseil départemental est la perspective de raccordement du Collège Charles Péguy au réseau de chaleur de la copropriété. À ce stade de l'opération, il vous est proposé d'approuver une convention tripartite de raccordement qui définit les grands principes de raccordement à venir. Le collège sera raccordé au réseau de chaleur au plus tard 12 mois avant la mise en service de la centrale de géothermie en respectant les puissances spécifiées par le Département. Les prix de la chaleur et de l'abonnement seront négociés à livre ouvert, sur la base notamment des dépenses réelles du fonctionnement du réseau qui seront partagées en toute transparence avec le Département. Dans un second temps, une convention de fourniture de chaleur sera établie. Les autres actionnaires de la société GEOMY sont la commune du Chesnay-Rocquencourt et Engie Solutions.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales.

La délibération 5-7126 est adoptée à l'unanimité des votants.

2022-CD-5-7199 Politique A01 Attractivité économique - Contribution 2022 du département au syndicat mixte ouvert d'études « le forum métropolitain du Grand Paris » (24 301,75 euros)

Lorrain Merckaert, *Rapporteur* – Le Forum métropolitain du Grand Paris était un syndicat mixte rassemblant de nombreuses collectivités d’Ile-de-France. Cet établissement s’est vu prononcer sa liquidation par le comité syndical en 2021 et par le Préfet de Région en 2022. Dans le cadre de cette liquidation, les statuts prévoient le passage en Conseil départemental d’une ultime contribution d’un montant de 24 301,75 euros au titre du budget 2022.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-7199 est adoptée à l’unanimité des votants.

2022-CD-5-7120 Politique A02 Solidarité territoriale - Aide à la définition des Projets d'aménagement: Attribution d'une subvention au titre de l'élaboration du plan guide du centre-ville de Saint-Arnoult-en-Yvelines (40 897 euros)

Patrick Stéfanini, *Rapporteur* – Le Département a créé en février 2021 le programme d’Aide à la Définition des Projets d’Aménagement 2021-2023 (A.D.P.A.) qui permet de financer des missions d’études visant la définition de stratégies urbaines ou la préfiguration d’opérations d’aménagement. L’aide départementale finance les missions d’études sous maîtrise d’ouvrage des collectivités, bailleurs sociaux ou structures associatives, à hauteur de 50 % du montant des dépenses H.T. subventionnables plafonnées à 200 000 euros H.T. Une majoration de 20 % est proposée lorsque l’objet de l’étude revêt une complexité particulière ou une ambition forte, nécessitant un appui renforcé.

La Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines a sollicité un soutien financier du Département pour l’élaboration d’un plan guide d’aménagement de son centre-ville à horizon 15 ans. Cette étude doit permettre de la doter d’une stratégie urbaine de recomposition de son centre-ville et relève de la démarche de projet « Petites Villes de Demain ». Aussi, il vous est proposé d’attribuer à la Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines, une subvention de 40 897 euros, soit 70 % du montant H.T. de l’étude (58 425 euros H.T.). Le soutien renforcé du Département à cette mission d’étude se justifie par sa pertinence avec les objectifs départementaux d’accompagner les communes rurales, et plus particulièrement les communes « pôles » dans leur politique de développement urbain.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-7120 est adoptée à l'unanimité des votants.

2022-CD-5-7171 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités Rénovation énergétique : Convention de partenariat 2022-2023 "Rénovons collectif" avec Ile-de-France Énergies (71 700 euros)

Lorrain Merckaert, *Rapporteur* – Le Conseil départemental continue à accompagner les Yvelinois sur le sujet des conséquences de la crise énergétique. Après avoir proposé un certain nombre d'actions envers les personnes les plus fragiles, le Conseil départemental se tourne aujourd'hui vers l'ensemble des familles yvelinoises et dans le cadre de ce rapport vers les copropriétés. Le Département a fait le choix de mobiliser l'expertise des Espaces Info Énergie (E.I.E.) et structures de mise en œuvre dans le cadre du S.A.R.E. déjà présents sur le territoire que sont Énergies Solidaires et l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de Saint-Quentin-en-Yvelines (A.L.E.C. S.Q.Y.). Les autres actions seront menées directement par la Mission Habitat privé de la Direction Ville et Habitat avec l'accompagnement de la S.E.M. Ile-de-France Énergies.

Il vous est aujourd'hui proposé d'adopter les trois conventions de partenariat « Rénovons collectif » dans le cadre de l'appel à projets lancé par la S.E.M. Ile-de-France Énergie. Les conventions « Rénovons collectif » sont établies pour l'année 2022-2023 avec la S.E.M. Ile-de-France Energies, l'A.L.E.C. et enfin Energies Solidaires. Le financement prévu par la convention entre le Département et la S.E.M. Ile-de-France Energies s'élève à 87 100 euros, dont 15 400 euros de participation pour la S.E.M. Energie, 33 196 euros pour l'A.L.E.C. et 38 504 euros pour Energie Solidaire.

Claire Chagnaud-Forain – Qu'en est-il de la communication vers les personnes qui souhaiteraient solliciter des informations sur ce dispositif ? Une communication bien dirigée des différents interlocuteurs est-elle prévue ? Les conseillers départementaux sont déjà sollicités par des particuliers qui cherchent à savoir où trouver des informations.

Yves Cabana, Directeur général des services – Le dispositif S.A.R.E. s'appuie aujourd'hui sur des structures, dont il a hérité et qu'il est en train de restructurer avec l'objectif de créer des guichets physiques dans nos T.A.D. où est distribué l'ensemble des aides à l'habitat (rénovation énergétique, rénovation, adaptation du logement à l'autonomie) avec un accueil unique. Nous organisons par ailleurs avec le Centre d'Appel départemental la possibilité de mettre en place un accueil téléphonique et internet sur tous ces dispositifs. Tout cela est en cours.

Les trois délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

Les délibérations 5-7171-1, 5-7171-2 et 5-7171-3 sont adoptées à l'unanimité des votants. Nicole Bristol et Nicolas Dainville, représentants du Département au sein de l'association A.L.E.C. S.Q.Y. ne prennent pas part au vote pour la délibération 5-7171-2. Alexandra Rosetti, représentante du Département au sein de l'association Énergies solidaire, ne prend pas part au vote pour la délibération 5-7171-3.

2022-CD-1-7128 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités Convention particulière 2022-2023 pour la mise en œuvre du "projet FAWRU : appui à la mise en place d'un complexe de commercialisation de produits agricoles dans les départements de MATAM et KANEL" (45 000 euros en fonctionnement)

Marie-Hélène Aubert, *Rapporteur* – Il vous est proposé d'apporter notre appui à la mise en place d'un complexe de commercialisation de produits agricoles dans les Départements de Matam et Kanel au Sénégal. Une étude a montré que les acteurs agricoles, qui représentent 70 % de la population active, sont très peu structurés pour faire face à la concurrence des produits importés. Dans ce complexe seront regroupés et vendus les produits agricoles locaux. Des sessions de formation seront organisées pour les agriculteurs pour les aider à définir une stratégie commerciale. Le budget global de cette opération est de 78 000 euros, avec des cofinancements du ministère des Affaires étrangères, des Collectivités locales sénégalaises, des départements de Matam et Kanel eux-mêmes, ainsi qu'un fond spécial sénégalais pour la construction en voûtes nubiennes de ce complexe. La part du département des Yvelines sera de 45 000 euros, dont 25 000 euros du ministère des Affaires étrangères, soit 20 000 euros nets pour les Yvelines.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7128 est adoptée à l'unanimité des votants.

2022-CD-4-7145 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Convention de contractualisation avec les pôles autonomie territoriaux en janvier 2023

Marie-Hélène Aubert, *Rapporteur* – Il vous est demandé d'approuver le modèle de C.P.O.M. qui sera proposé au futur gestionnaire des Pôles Autonomie Territoriaux (P.A.T.) pour la période 2023-2027. Les P.A.T. gèrent les dossiers des publics âgés et en situation de handicap. Le futur schéma prévoit 5 structures d'accueil physique gérées par 4 gestionnaires retenus dans un appel à projets voté en mai 2022. Les

C.P.O.M. fixent les priorités et les missions données aux P.A.T en termes de qualité et de services attendus. Elles fixent également la contribution du Conseil départemental à leur fonctionnement en termes d'appui logistique ou financier. Le budget alloué annuellement à ces P.A.T. sera de 8 592 334 euros pour 5 ans. De plus, pour répondre aux problématiques d'attractivité des métiers du soin et d'aide à la personne, il est proposé d'accorder en 2023 une participation exceptionnelle au personnel de ces P.A.T., qui ont été parmi les oubliés de la réforme du Ségur. C'est une manière pour le Département de participer à l'attractivité de ces métiers. Une autre participation financière est proposée pour ces P.A.T., conditionnée à la réalisation des objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés dans le cadre du C.P.O.M.

Olivier Lebrun – Le C.O.G.I.T.E.Y. intègre désormais les P.A.T. de Grand Versailles et de Saint-Quentin-en-Yvelines dans le cadre d'une fusion. Il est également question de fusionner prochainement les P.A.T. avec les D.A.C. (dispositifs d'accompagnement et de coordination). Ces modifications de périmètre successives décidées par l'A.R.S. pour les D.A.C. et le Conseil départemental pour les P.A.T. nécessitent d'être attentifs à l'accompagnement de ces organisations pour éviter de surcharger des structures qui sont souvent en difficultés de recrutement du personnel, au risque d'être confrontées à d'importantes difficultés d'organisation.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-7145 est adoptée à l'unanimité des votants. Olivier Lebrun, président de l'association C.O.G.I.T.E.Y., gestionnaire de l'un des pôles Autonomie Territoriaux, ne prend pas part au vote.

2022-CD-1-7129 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Cotisation annuelle 2022 à la Maison des Yvelines

Marie-Hélène Aubert, *Rapporteur* – Il vous est proposé d'approuver la cotisation annuelle à la maison des Yvelines basée dans le département de Matam au Sénégal. Elle est chargée d'accompagner les collectivités dans leurs actions de développement local et la coopération décentralisée. Pour les Yvelines, elle permet en particulier le suivi rapproché de nos actions sur place. Avec une antenne au Togo, elle suit également nos projets et ceux des acteurs yvelinois en Afrique de l'Ouest. Le montant de la cotisation est de 7 000 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7129 est adoptée à l'unanimité des votants.

2022-CD-9-7200 Politique D03 Moyens de fonctionnement Désignation de représentants du Département pour siéger au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole

Pierre Bédier, *Rapporteur* – J'ai reçu la candidature de M. Philippe Benassaya en remplacement de Madame Sonia Brau.

La délibération 9-7200 est adoptée à l'unanimité des votants.

2022-CD-1-7108 Politique D03 Moyens de fonctionnement Cession à titre gratuit de 13 véhicules du Département au bénéfice de communes Yvelinoises

Olivier Lebrun, *Rapporteur* – Il s'agit de la 7^{ème} délibération de ce type, relative à l'opération de cession de véhicules du Conseil départemental dont il n'a plus l'usage. Nous cédonc ces véhicules à 13 communes. Ces véhicules ont une valeur légèrement supérieure à 4 000 euros.

Le PRÉSIDENT – La remise des clefs symboliques est prévue comme par le passé au Domaine de Madame Élisabeth.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7108 est adoptée à l'unanimité des votants.

Le PRÉSIDENT – Cette délibération est en lien avec la délibération 7211 relative à la protection fonctionnelle. Un maire qui n'avait même pas candidaté pour obtenir un de ces véhicules s'est permis de tenir des propos totalement diffamatoires à mon encontre sur ces dons de véhicules.

Pierre Bédier quitte la séance à 12 heures 05 et confie la présidence à Pierre Fond en son absence.

2022-CD-1-7121 Politique D01 Ressources humaines - Elections professionnelles 2022 : composition des bureaux de vote

Pierre FOND, *Rapporteur* – Il s'agit d'organiser les élections professionnelles au 1^{er} décembre de cette année. Il est proposé d'organiser 6 bureaux dont un centralisateur et de décider que l'administration choisira les présidents et secrétaires. Les organisations syndicales désigneront les délégués siégeant dans ces bureaux de vote.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7121 est adoptée à l'unanimité des votants.

2022-CD-1-7122 Politique D01 Ressources humaines - Mise à jour du tableau des effectifs

Pierre FOND, *Rapporteur* – Il s’agit d’une mise à jour du tableau des effectifs, qui doit vivre avec l’organisation de l’administration. Le département des Yvelines compte aujourd’hui 4 093 postes. Le présent tableau supprime et crée 58 postes pour tenir compte des évolutions d’organisation et des nouveaux besoins de recrutement.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7122 est adoptée à l’unanimité des votants.

2022-CD-1-7211 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Demande de protection fonctionnelle de Monsieur Pierre BÉDIER Président du Conseil départemental des Yvelines.

Eric Dumoulin, *Rapporteur* – Cette délibération présente la demande de protection fonctionnelle du Président Pierre Bédier suite à un courrier adressé à Monsieur le Directeur général des services en date du 19 septembre dernier, au regard des propos publics diffamants dont il a fait l’objet et qui le visent en sa qualité de Président du Conseil départemental.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7211 est adoptée à l’unanimité des votants.

Pierre Bédier reprend la présidence.

Le PRÉSIDENT – Le rapport « les Yvelines face au défi du vieillissement » a été remis sur vos tables. J’invite Madame Marie-Hélène Aubert à le présenter.

Marie-Hélène Aubert – Je vous rappelle fréquemment le défi du vieillissement qui nous attend, avec un nombre de seniors (plus de 60 ans) qui passera de 310 000 aujourd’hui à 450 000 en 2050, soit un Yvelinois sur 3 à avoir plus de 60 ans. Le nombre de personnes de plus de 85 ans aura également doublé. Il s’agit d’un défi pour les politiques autonomistes et pour toutes nos politiques, qui devront s’adapter à ce phénomène sociétal. Celui-ci doit être préparé, accompagner, anticiper.

Je vous présente quelques chiffres clés : nous serons 29 % de seniors en 2050. Il y a davantage de seniors dans les Yvelines que dans le reste de l’Ile-de-France. La plupart sont propriétaires, vit dans un grand logement, possède un certain pouvoir d’achat, et présente un faible taux de pauvreté (même si celle-ci existe notamment dans les Q.P.V.). L’indice de vieillesse interpelle, avec 80 seniors pour 100 jeunes

de moins de 20 ans actuellement, et qui s'inversera demain. Aujourd'hui, 70 % des personnes de plus de 70 ans sont en bonne santé sans perte d'autonomie. Seuls 17 000 sur 310 000 bénéficient de l'A.P.A.

Le vieillissement concerne tout le département, avec quelques nuances suivant les territoires : il est ancien dans l'espace rural, car les familles y sont installées depuis longtemps et sont propriétaires de leur logement. Une personne sur 4 a plus de 60 ans dans le paysage rural : il s'agit de la proportion la plus importante des Yvelines. En zone rurale, l'indice de vieillesse est d'un jeune de moins de 20 ans pour une personne de plus de 60 ans. 80 % des seniors yvelinois vivent dans les espaces urbains sans Q.P.V., qui sont bien adaptés et attractifs et ils sont 1 sur 4 à y avoir plus de 60 ans. C'est dans les espaces urbains avec Q.P.V. que la progression est la plus forte, avec aujourd'hui 18 % des seniors. Ces territoires devront être surveillés de près.

Les enjeux d'isolement et de maintien à domicile nécessitent d'agir rapidement. Le défi est grand, car seulement 3 % des personnes souhaitent vieillir en E.H.P.A.D. On vieillit mieux chez soi et le maintien à domicile est moins coûteux que l'hébergement en établissement pour le Conseil départemental. Il est également nécessaire d'adapter les offres au plus grand nombre en proposant le même service pour tous et dans tous les territoires.

La première politique départementale est celle de la prévention de la perte d'autonomie. Il est moins coûteux de faire de la prévention que de financer la dépendance. Le maintien à domicile est également une des principales politiques départementales. Alors que la règle était autrefois de vieillir dans un E.H.P.A.D., elle est aujourd'hui de vieillir à domicile, l'E.H.P.A.D. restant une exception. Pour mettre cette politique en place, le Conseil départemental a créé l'agence AutonomY, missionnée pour développer un écosystème de maintien à domicile avec l'accompagnement du bénéficiaire, l'adaptation de son logement, l'aide à domicile, la sortie d'hospitalisation, l'isolement, sous la coordination d'un *Care manager* et le pilotage d'AutonomY.

Le maintien à domicile passe également par l'attractivité des métiers de l'aide à la personne, dans lesquels il existe aujourd'hui une grande pénurie. AutonomY travaille sur ce volet d'attractivité des métiers avec AutonomY Job et avec le développement du Campus des métiers de l'aide à la personne et du soin qui se déploiera progressivement aux Mureaux, avec 4 000 étudiants attendus d'ici quelques années. Il s'agit également d'embarquer tous les acteurs du territoire en lien avec les aînés, pour éviter de les orienter systématiquement vers les P.A.T., qui instruisent les dossiers d'A.P.A., mais ne font pas d'accompagnement au quotidien. Toutes les personnes âgées ne relèvent pas d'un P.A.T. et AutonomY a toute sa place pour accompagner les personnes et rendre ces services visibles et accessibles.

85 millions d'euros sont consacrés aux seniors, et l'agence avance à marche forcée. Sa principale mission est la prévention de la perte d'autonomie avec la conférence des financeurs qui développe et coordonne de nombreuses actions de prévention de perte d'autonomie pour les seniors et les aidants. La démarche « ville et département amis des aînés » a été lancée voici deux ans, pour accompagner nos villes et nos villages dans la mise en place de ces politiques et la transformation de notre société et pour conserver nos territoires inclusifs avec leurs aînés. 54 communes sont déjà engagées.

Les seniors ne sont pas seulement des « centres de coûts » ou des sources de problèmes, mais représentent une réelle richesse dans nos territoires : ils disposent de temps, de pouvoir d'achat, d'expérience, et en général d'une bonne santé. Nous avons tout intérêt à les associer à la vie de la cité.

Le Conseil départemental propose plus de 12 000 places en établissement.

Dans nos villes demain, un habitant sur trois aura plus de 60 ans et elles accueilleront davantage de seniors que de jeunes. Il faut intégrer dans les politiques publiques les conséquences de ce vieillissement. À titre d'exemple, l'activité du S.D.I.S. augmente fortement en raison du vieillissement de la population (relevage de personnes âgées à domicile...). Permettez-moi enfin d'élargir le champ, en faisant un parallèle avec la population africaine, dont la moitié en 2050 aura moins de 25 ans. Nous aurons d'un côté un continent vieillissant et de l'autre un continent en pleine explosion de jeunesse. C'est un autre défi qui nous attend.

Pierre Fond – Je salue ce travail intéressant, car le sujet prégnant. Ce seuil de 60 ans date du 19^{ème} siècle, période où l'espérance de vie était inférieure à 60 ans. Aujourd'hui, la situation est totalement différente. L'évolution de l'état de santé et des aspirations montre que le seuil de vieillissement est aujourd'hui en moyenne de 75 ans, âge auquel les problèmes de santé et de mobilité apparaissent. Il est nécessaire de revoir cette image du senior et l'outil statistique doit s'adapter à notre époque. Il existe une grande diversité de situations des personnes de 60-65 ans à prendre en compte et il est nécessaire de se concentrer sur les plus de 75 ans.

Alexandra Rosetti - La problématique des aidants est importante. Je constate dans ma commune un certain nombre de couples de gens très âgés où l'un des deux est aidant de l'autre qui a des difficultés de santé. Ces personnes s'isolent et ne vont pas chercher de l'aide. 40% des aidants meurent avant l'aidé. Les travaux sur l'autonomie prennent-ils en compte ces aidants âgés ?

Marie-Hélène Aubert – Je confirme qu'il faut porter une grande attention aux aidants dans nos politiques.

Yves Cabana – Je rêve de mettre en place des actions permettant aux seniors d'aider les jeunes et de les faire bénéficier de leur expérience.

Karl Olive – J'adresse un grand merci à Marie-Hélène Aubert pour la qualité de ce travail. À l'échelle nationale, le chiffre est de 16,7 millions aînés, soit 25 % de la population. Quand on regarde ce qui se passera dans les 10 prochaines années, 10,5 % d'aînés supplémentaires sont attendus à l'échelle du pays, alors que l'augmentation du nombre d'actifs est attendue à + 1,5 %. L'entrée sur le marché du travail est aujourd'hui de 25 ou 26 ans, alors qu'elle était plus précoce voici quelques années. Cela se traduira en 2023 par une charge de 290 milliards d'euros supplémentaires sur la dette du pays.

Laurent Brosse – Le maintien à domicile n'est pas toujours une bonne solution non plus, au regard de l'état de certaines personnes âgées dans cette situation. Un certain nombre de nouveaux concepts se développe, comme le « *coliving* » ou habitats partagés, où des personnes âgées encore autonomes qui ne sont plus en possibilité de prendre en charge l'entretien de leur domicile peuvent vivre en collectivité et éviter la solitude.

Marie-Hélène Aubert – Nous avons cet été lancé un appel à projets pour développer des habitats différents et inclusifs pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, qui permettent à de petites unités de vivre ensemble comme si elles étaient chez elles, mais plus protégées.

Le PRÉSIDENT – Je vous remercie et vous invite à éviter les anglicismes !

J'invite à présent Madame Guichard-Spica, directrice des Archives départementales des Yvelines, à présenter les travaux de rénovation de la salle du Conseil des ministres d'Adolphe Thiers, qui a été remise en situation d'époque.

Hélène Guichard-Spica - A la demande de monsieur le Président du Conseil départemental, sur des conseils avisés et en partenariat avec le Mobilier national, j'ai été chargée de remettre en situation d'époque la « salle du conseil des ministres » d'Adolphe Thiers. Il s'agit bien d'une remise en situation et non d'une réplique à l'identique, car dès lors que l'on remonte dans le temps, les sources iconographiques ou documentaires perdent en précision, mais gagnent en évocation.

Nous avons lancé nos travaux à partir de la première source identifiée : le photomontage de 1872 que, je pense, vous connaissez tous. Nos recherches nous ont conduit, de fil en aiguille, dans les institutions patrimoniales que sont les Archives départementales des Yvelines, les Archives nationales, la bibliothèque nationale, Le Louvre, le musée Paul Arbaud à Aix en Provence, la fondation Dosne-Thiers, le château de Fontainebleau.

Toutes nos recherches nous ont permis de retracer, non seulement l'histoire du lieu, de son mobilier, de ce montage photographique si particulier, ou encore l'histoire d'un homme, mais encore de faire resurgir une époque passionnante de notre histoire de France. C'est ainsi que nous avons le plaisir de vous faire découvrir aujourd'hui cette salle. Je dis, nous, car je n'ai pas travaillé toute seule, il s'agit du résultat d'un travail d'équipe, en particulier avec ma collaboratrice ici présente, Fabienne Fortier.

Cette réalisation permet de redonner à l'hôtel du département-Préfecture des Yvelines toute sa stature de monument-phare dans l'histoire de notre République. Paris et Versailles, Versailles et Paris devrais-je dire, sont les deux piliers de la République française, le double corps de la République si nous souhaitons faire une correspondance avec la représentation du pouvoir royal, que Versailles incarne si parfaitement. Ce sont des lieux éminents de l'exercice du pouvoir, de la Présidence, des assemblées, de la politique nationale et de la diplomatie. Et c'est tout particulièrement le cas en cette fin du XIX^{ème} siècle, qui voit s'opposer les Nations, les régimes, les hommes.

Cette période, bien souvent passée sous le silence de l'enseignement de l'histoire, est cependant structurante pour le XX^e siècle et pour nos institutions républicaines.

C'est aussi autour d'un homme, Adolphe Thiers, aimé ou détesté en son temps, que ce cristallise cette restitution. C'est une personnalité tout à fait passionnante : fin politicien, vif d'esprit, remarquable orateur, extrêmement travailleur, homme de salons, passionné d'art et grand collectionneur... La liste peut être plus longue des particularités qui forgent l'homme, mais je n'en retiendrai qu'une : sa proximité et sa passion pour les arts. Je me permets de citer Léonce Dupont, qui relate son entrevue avec M. Thiers dans son ouvrage Souvenirs de Versailles pendant la Commune (1881) à propos de ses collections d'objets d'art :

« L'incendie dévora cette partie de ses richesses ; mais le butin résultant du pillage des jeunes aveugles afflua en si grande importance au palais présidentiel de Versailles, que M. Thiers eut l'idée de se ménager, derrière son cabinet de travail, une sorte de petit musée où il classait soigneusement les débris de sa collection. M. Thiers aimait à s'enfermer seul dans ce « buen retiro » pour s'y livrer à une contemplation solitaire et prolongée des épaves de son trésor artistique. (...)

« Quelque urgente communication qu'un ministre ou un général eut à faire à ces heures terribles, il fallait attendre la fin du spasme sentimental qui retenait le président de la République dans le doux tête-à-tête de ses ivoires et de ses bronzes florentins. »

Ce goût pour les arts et la culture va, à bien des égards, forger sa vision universaliste et orienter sa politique étrangère.

Ainsi, 150 ans plus tard, il est heureux de constater combien ce lieu, hôtel du département et préfecture, conserve l'héritage de l'exercice du pouvoir, de la démocratie et des fondements de notre république et combien vous en êtes les dignes représentants. Que cette salle du conseil des ministres soit une source d'inspiration, que cette histoire soit votre histoire, soit notre histoire.

Mesdames et messieurs les conseillers départementaux, je vous remercie.

La prochaine séance plénière se tiendra le 18 novembre 2022.

La séance est levée à 12 heures 30.

Le secrétaire :

Geoffroy BAX de KEATING

Le président :

Pierre BÉDIER